



Dossier de surendettement jugé irrecevable

Par Visiteur

Bonjour,

Voilà j'ai déposé un dossier de surendettement qui a été jugé recevable. Un créancier a refusé la procédure amiable. La banque de France a établi des phases de recommandations. Ces mesures recommandées sont refusées par ce même créancier qui dit que je peux rembourser plus que ce que la banque de France suggère. Je suis convoqué au tribunal le 29/01. Mon gros souci est que je suis salariée et je ne pourrai me rendre à cette audience car mon congé est refusé même quelques heures car ma chef de service étant en formation je dois rester à l'établissement et mon DG refuse mon congé.

Je suis très angoissée car j'ai peur que le juge me pénalise de mon absence. Je ne sais pas quoi faire, écrire un courrier expliquant ma situation suffira-t-il et ou dois-je l'envoyer.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer la démarche à suivre car j'angoisse terriblement.

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

En toute honnêteté, il serait plus que judicieux de vous rendre à l'audience. En cas d'absence vous pouvez déposer des conclusions écrites mais dans ce cas pour le respect de la procédure, je ne saurais trop vous conseiller de prendre un avocat.

Néanmoins les conclusions écrites ne remplacent pas une bonne explication orale et ce que la commission veut avant tout vérifier c'est votre bonne foi.

De ce fait si votre employeur refuse un jour de congé et bien une qui je l'avoue n'est pas vraiment juridique: vous n'allez pas travailler ce jour-là. Si vous n'êtes pas coutumière du fait, un certificat médical ne sera pas nécessaire sinon allez voir votre médecin.

Cordialement